

# Programme d'éducation 2008



CONSEIL RÉGIONAL  
FTQ-OUTAOUAIS  
(CR FTQ-Outaouais)

## L'ÉDUCATION SYNDICALE, UN OUTIL DE SOLIDARITÉ.

La formation syndicale tient une place importante au Conseil régional FTQ-Outaouais. Le Conseil régional offre des cours à tous ses affiliés en Outaouais.

### **Une méthode dynamique et efficace**

Toutes les sessions de cours se présentent sous forme interactive et favorisent l'échange entre les participants et participantes. On apprend à mieux connaître les travailleurs et travailleuses qui proviennent de milieux de travail différents du nôtre; on met en commun les expériences syndicales de chacun et chacune. On y apprend aussi à maîtriser des outils de travail qui vont nous permettre de mieux défendre et être plus près de nos membres.

La formation au Conseil régional est centrée sur les solutions collectives et l'action syndicale.

Au Conseil, ce sont des travailleurs et travailleuses militant dans leur section locale qui animent les cours.

Syndicalement vôtre,

Pierre Lesage,  
Comité d'éducation  
FTQ  
Conseil régional FTQ Outaouais

Réjean D'Aoust  
Coordonnateur du réseau des délégués sociaux  
Conseil régional FTQ Outaouais

## **CE QU'IL FAUT SAVOIR :**

### **INSCRIPTION :**

Les frais d'inscriptions pour les cours sont de :

- 75 \$ pour les affiliés du Conseil
- 175 \$ pour les non-affiliés du Conseil

Nous vous demandons d'effectuer vos inscriptions par téléphone au (819)771-4473 ou par écrit sur la formule ci-jointe et de nous faire parvenir vos chèques couvrant les frais d'inscriptions à l'ordre du **C.R. F.T.Q. Outaouais** au moins quinze(15) jours à l'avance.

### **ANNULATION :**

Toute annulation d'une inscription devra être faite au moins dix (10) jours avant le début du cours, sinon, le coût de l'inscription vous sera facturé.

### **HEURES DE COURS :**

Les heures des cours sont généralement de 9 h à 16 h.

**N.B :** Il est à noter que les sections locales affiliées au C.R. F.T.Q. Outaouais. auront la préférence advenant un trop grand nombre d'inscriptions à un cours.

Les cours suivants pourront aussi être offerts s'il y a suffisamment de candidats (12) :

- 1) Bruit en milieu de travail, alerte aux décibels (3 jours)
- 2) Conditions de travail des femmes (3 jours)
- 3) Agir syndicalement pour nos régimes de retraite
- 3) Pro-vision, caisse d'économie (3 heures)
- 4) Virage, Fonds solidarité (3 heures)

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez nous contacter au (819) 771-4473.

<b>COURS N° 1: RÉCLAMATION À LA C.S.S.T.</b>
--

La défense des personnes victimes d'accident du travail constitue une partie importante de notre travail syndical. Pour remplir cette fonction syndicale de façon compétente, ce cours fait suite au cours de base en santé-sécurité. Il s'adresse aux membres des comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail. Le cours vise à outiller les membres de ces comités appelés à soumettre des réclamations à la CSST.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Faire un portrait des droits et des recours en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Apprendre à comprendre et à bien remplir les différents formulaires.
- Faire un survol des délais, des recours et de la façon de les appliquer.

**DURÉE DU COURS :** Trois jours.

### **À QUI S'ADRESSE CE COURS :**

Aux membres de comités de revendication des droits des personnes accidentées du travail.

**PRÉALABLE :** Cours de base en santé et sécurité

**DATE :** Les 13, 14 et 15 février 2008.

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**SUBVENTIONNÉ :** F.T.Q. (remboursement des salaires à 75 %)

**COURS N°2 :**

**LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL,  
LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE**

La déléguée et le délégué syndical vivent près de leurs membres et sont donc sollicités tous les jours afin de résoudre les différents problèmes rencontrés. Ils informent leurs membres. Ils les défendent et développent la solidarité dans leur département, leur service ou leur unité de travail. La déléguée et le délégué syndical doivent donc avoir à leur disposition des outils qui les aident à assumer leur fonction.

**Contenu et objectifs du cours**

- Connaître ses membres et répondre à leurs besoins.
- Comprendre le fonctionnement d'une section locale et des ressources qu'elle peut mettre à la disposition de la déléguée et du délégué syndical.
- Saisir le fonctionnement du SCFP et des affiliations (FTQ, CTC, conseils régionaux).
- Apprendre à discerner la nature des problèmes rencontrés dans une section locale et trouver les solutions appropriées (grief, plainte).
- Maîtriser des techniques d'enquête de griefs, le respect des procédures et la rédaction d'un grief.

**DURÉE DU COURS :** Trois jours.

**À QUI S'ADRESSE CE COURS :** Aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus. Aux déléguées et délégués syndicaux. Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

**PRÉALABLE :** Aucun

**DATE :** Les 20, 21 et 22 février 2008.

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**NON-SUBVENTIONNÉ :** Coût assumé par la section locale.

<b>COURS N° 3 : DÉLÉGUÉ SOCIAL, DÉLÉGUÉE SOCIALE RELATION D'AIDE</b>
--

**CONTENU :** Nos membres vivent parfois des passages difficiles: problèmes familiaux, alcoolisme ou toxicomanies, endettement, chômage, santé mentale, etc.

Ils souhaitent trouver auprès de leur syndicat appui, réconfort et conseil.

C'est pourquoi ce cours a été développé afin qu'il y ait, dans chaque section locale des personnes aptes à offrir ce service aux membres dans le besoin.

On apprend dans ce cours:

- A développer nos habilités d'écoute
- A connaître les ressources du milieu
- A développer une action syndicale qui tient compte, en cas de problème, de la prévention et de l'intervention.
- En collaboration avec différents syndicats, un réseau d'entraide composé de personnes prêtes à aider existe déjà et met tout en œuvre pour apporter support et réconfort aux membres vivant certains problèmes.

**PRÉALABLE :** Aucun.

**DATE :** Les 19, 20 et 21 mars 2008.

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**NON-SUBVENTIONNÉ :** Coût assumé par la section locale.

<b>COURS N° 4 :</b>	<b>ASSURANCE-EMPLOI</b>
---------------------	-------------------------

**CONTENU :** Complètement remis à jour, cette formation permet de se familiariser avec la Loi sur l'assurance-emploi. Elle aborde les droits des travailleurs et des travailleuses en matière de prestations et les conditions relatives à ces droits. Elle présente également les droits et conditions en matière de congés parentaux.

**PRÉALABLE :** Aucun

**DATE :** Les 9, 10 et 11 avril 2008

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**NON-SUBVENTIONNÉ :** Coût assumé par la section locale.

<b>COURS N° 5 :</b>	<b>ENQUÊTE D'ACCIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>
---------------------	--

La bonne volonté n'est pas suffisante pour défendre nos membres. Une enquête approfondie sur les accidents et les problèmes de santé est aussi importante qu'une enquête de griefs. En effet, pour améliorer nos conditions de travail en matière de santé et sécurité, nous devons savoir de quoi nous parlons. Bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Apprendre à détecter les faits pertinents reliés à l'accident.
- Apprendre à interroger les témoins dans une perspective syndicale.
- Apprendre à faire les bonnes recommandations pour éliminer le danger suite aux conclusions de l'enquête.

**DURÉE DU COURS :** Deux jours.

### **À QUI S'ADRESSE CE COURS :**

Aux membres de comités de santé et sécurité. Aux dirigeantes et dirigeants affectés aux enquêtes d'accidents.

**PRÉALABLE :** Cours de base en santé et sécurité et réclamation à la CSST

**DATE :** Les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2008.

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**SUBVENTIONNÉ :** F.T.Q. (remboursement des salaires à 75 %)

Les dispositions sur le harcèlement psychologique contenues dans la Loi sur les normes du travail sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004. Cette nouvelle loi va-t-elle modifier nos façon de faire ?

Le harcèlement psychologique au travail interpelle l'ensemble de la population, car toute personne peut, à plus d'un titre, être concernée par cette situation et en subir éventuellement les conséquences.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Cerner les différentes définitions de harcèlement.
- Faire un survol de la nouvelle loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004 et connaître quels en sont les obligations et les recours.
- Commencer à dégager les lignes de conduite syndicales en matière de harcèlement psychologique et bien comprendre notre rôle.

***DURÉE DU COURS : Deux jours.***

### ***À QUI S'ADRESSE CE COURS :***

Aux dirigeantes et dirigeants de sections locales. Aux membres de comités qui auront à intervenir dans ce dossier. Aux déléguées et délégués syndicaux qui auront à agir au niveau de la prévention.

**PRÉALABLE :**                   Aucun

**DATE :**                         Les 22 et 23 mai 2008.

**ENDROIT :**                    Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**NON-SUBVENTIONNÉ :** Coût assumé par la section locale.

Défendre nos membres d'une façon compétente fait partie de nos responsabilités syndicales. Constituer un dossier complet sur chacun des cas soumis par nos membres nous aide à mettre toutes les chances de notre côté. Un bon dossier fait souvent la différence entre gagner et perdre un arbitrage. Il s'avère une aide précieuse à notre conseillère ou conseiller syndical qui plaidera le cas devant un arbitre ou une arbitre.

### **Contenu et objectifs du cours**

- Réviser la notion de griefs et procéder à une analyse de la vérification de nos droits.
- Apprendre à constituer un dossier d'enquête en tenant compte des trois éléments suivants : les documents pertinents, les faits et les témoins.
- Maîtriser les modes d'interrogatoire des témoins.
- Faire un survol sur le cadre général de l'arbitrage.

**DURÉE DU COURS : Trois jours.**

### **À QUI S'ADRESSE CE COURS :**

Aux membres de comités de griefs, aux agentes et agents de griefs, aux dirigeantes et dirigeants qui s'occupent des griefs.

**PRÉALABLE :** La déléguée et le délégué syndical ».

**DATE :** Les 8, 9 et 10 septembre 2008

**ENDROIT :** Édifice de la FTQ, 3<sup>e</sup> étage.  
Salle de conférences Bélanger-Thériault.

**NON-SUBVENTIONNÉ :** Coût assumé par la section locale.

# FORMULE D'INSCRIPTION

SYNDICAT :

SECTION LOCALE :

1	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours no:
2	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours No:
3	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours No:
4	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours No:
5	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours No:
6	Nom:	Prénom:
	Téléphone: ( )	Cours No:

Veuillez écrire en lettres moulées. Faire votre chèque payable au ;

### C.R. F.T.Q. Outaouais

Coût : Nombre de Participants affiliés : \_\_\_\_\_ X 75 \$ = \_\_\_\_\_  
 Nombre de Participants non-affiliés : \_\_\_\_\_ X 175 \$ = \_\_\_\_\_

Responsable Syndical \_\_\_\_\_

Titre \_\_\_\_\_

Poster au: C.R. F.T.Q. Outaouais  
259, boul. Saint-Joseph, Bureau 311  
Gatineau, (Qc) J8Y 6T1